



Écologie et climat

Objectifs de réduction de l'empreinte carbone

Pour rester dans la **ligne des réglementations et tendances européennes**, il est essentiel de fixer des objectifs de réduction carbone qui tiennent compte de ces éléments, tout en restant attentif aux évolutions réglementaires et aux opportunités de financement.

Alignement avec le Green Deal Européen

L'Union Européenne s'est fixé l'objectif de devenir **climatiquement neutre d'ici 2050**, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Les objectifs de l'entreprise doivent être alignés sur ces ambitions pour rester compétitifs et conformes.

Le paquet législatif, FIT for 55, vise à adapter les politiques européennes afin d'atteindre les objectifs de réduction. Les entreprises doivent intégrer ces nouvelles exigences, notamment en matière de réduction d'émissions, d'efficacité énergétique, et d'utilisation des énergies renouvelables.

Taxe carbone aux frontières et Taxonomie Verte Européenne

L'UE prévoit de mettre en place un **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières** (CBAM), pour réduire la fuite de carbone. Les entreprises doivent être prêtes à gérer l'impact de ces taxes sur leurs chaînes d'approvisionnement.

Si l'entreprise est concernée par l'EU ETS **Système d'échange de quotas d'émission**, il est crucial d'inclure les coûts de carbone dans la planification. La réduction de l'empreinte carbone peut aussi permettre de diminuer les coûts liés aux quotas.

La taxonomie verte établit une **classification des activités économiques** considérées comme durables. Il est important de fixer des objectifs de réduction de l'empreinte carbone qui permettent d'aligner les

activités de l'entreprise sur ces critères, afin d'attirer les investisseurs et de se conformer aux attentes des marchés financiers.

Accès aux financements

Les fonds européens (notamment le Fonds pour la Transition) et certaines subventions sont accessibles aux entreprises qui démontrent un engagement fort en faveur de la réduction des émissions de carbone. Des objectifs ambitieux, mais alignés avec les normes européennes, peuvent **faciliter l'accès à ces financements**.

Engagement sur la chaîne de valeur

La réglementation européenne encourage les entreprises à considérer non seulement leurs **émissions directes** (Scope 1 et 2) mais également les **émissions indirectes** (Scope 3). Il est donc pertinent d'impliquer fournisseurs et partenaires, car des mesures de transparence vont progressivement être mises en place à ce niveau.

Tendances industrielles

Les **tendances industrielles** actuelles révèlent une transition vers des pratiques plus durables et numériques, particulièrement en Europe, où la réduction de l'empreinte écologique devient prioritaire.

L'**électrification des processus industriels** couplée à l'utilisation d'énergies renouvelables gagne du terrain. De plus en plus d'entreprises choisissent d'électrifier leurs activités en s'appuyant sur des sources d'énergie renouvelable. Cette stratégie permet de réduire significativement les émissions de carbone, contribuant ainsi aux objectifs de durabilité.

L'**économie circulaire** est une autre tendance majeure en Europe, avec un accent fort mis sur l'optimisation des ressources et le recyclage. Intégrer des objectifs liés à l'économie circulaire aide les entreprises à minimiser leur impact environnemental, tout en répondant aux attentes croissantes des consommateurs pour des pratiques responsables.

La **digitalisation** joue un rôle clé dans cette transition. L'utilisation des technologies numériques permet aux entreprises de mieux optimiser leur consommation énergétique, de surveiller leurs émissions en temps réel, et de piloter plus efficacement leurs objectifs de réduction d'empreinte écologique. La digitalisation devient ainsi un levier essentiel pour atteindre les standards de durabilité.

Enfin, la **Directive sur le Reporting de la Durabilité des Entreprises (CSRD)** introduit des obligations de transparence en matière environnementale. Les grandes entreprises devront bientôt publier des rapports détaillés sur leurs actions pour la durabilité. En définissant dès maintenant des objectifs alignés avec cette directive, les entreprises peuvent se préparer à cette exigence et assurer leur conformité réglementaire.

Ces tendances montrent une industrialisation plus responsable et innovante, qui repose sur des pratiques durables et une gestion transparente, garantissant ainsi une compétitivité accrue dans un marché en pleine mutation.